



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

21 janvier 2019

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine tenue au Centre récréatif de L'Étang-du-Nord, le 21 janvier 2019 à 19 h, sous la présidence du maire M. Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, maire et président de la Communauté maritime
Mme Rose Elmonde Clarke, mairesse de la Municipalité de Grosse-Île
M. Benoit Arseneau, conseiller du village de Havre-aux-Maisons
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima
M. Jean-Philippe Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
Mme Suzie Leblanc, conseillère du village de L'Île-du-Havre-Aubert
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée

Sont aussi présents :

M. Serge Rochon, directeur général
M. Jean-Yves Lebreux, greffier

Six personnes assistent également à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Jonathan Lapierre, procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

CM1901-1215

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
- 3.1 Approbation des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues les 11 et 20 décembre 2018
4. Rapport des comités
5. Approbation des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
- 7.1 Administration

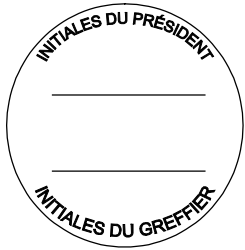


No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

21 janvier 2019

- 7.1.1 Création de commissions consultatives – Adoption de la Charte des commissions consultatives des Îles-de-la-Madeleine – Lancement de l'appel de candidatures visant à recruter des citoyens
- 7.1.2 Renouvellement du mandat de l'inspecteur accrédité par la Société d'habitation du Québec (SHQ) – Autorisation de signature du protocole d'entente
- 7.2 Finances
- 7.3 Ressources humaines
- 7.4 Services techniques et des réseaux publics
- 7.5 Hygiène du milieu et sécurité publique
 - 7.5.1 Demande de certificat d'autorisation – Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) – Projet : Valorisation du compost produit au Centre de gestion des matières résiduelles
- 7.6 Aménagement du territoire
 - 7.6.1 Certificat de conformité conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme L.R.Q., chapitre A-19.1–Règlement n° 2018-003 modifiant le règlement de zonage de la Municipalité de Grosse-Île
- 7.7 Développement du milieu et des communications
 - 7.7.1 Demande à Transports Canada – Désignation d'un représentant – Plan directeur du port de Cap-aux-Meules
- 7.8 Loisir, culture et vie communautaire
- 7.9 Service de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments
 - 7.9.1 Demande d'aide financière dans le cadre du programme Rénovation et construction d'infrastructures municipales (RÉCIM) – Projet : Centre de services publics et rénovation de garages
 - 7.9.2 Autorisation de signature – Modification de l'Entente pour le financement d'une ressource afin d'assurer la mise œuvre de la Stratégie énergétique territoriale entre Hydro-Québec et Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine
- 7.10 Réglementation municipale
 - 7.10.1 Avis de motion – Règlement n° CM-2019-01 d'imposition décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l'année financière 2019
 - 7.10.2 Dépôt du projet de règlement n° CM-2019-01 d'imposition décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l'année financière 2019



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

21 janvier 2019

- 7.10.3 Avis de motion – Règlement n° CM-2019-02 amendant les règlements d'emprunt n^{os} A-2006-06, A-2007-01 et A-2008-06 visant à uniformiser les unités de tarification avec le tableau unitaire du règlement d'imposition annuel n° CM-2019-01
- 7.10.4 Dépôt du projet de règlement n° CM-2019-02 amendant les règlements d'emprunt n^{os} A-2006-06, A-2007-01 et A-2008-06 visant à uniformiser les unités de tarification avec le tableau unitaire du règlement d'imposition annuel n° CM-2019-01
- 7.10.5 Adoption du Règlement n° CM-2018-07 concernant la collecte sélective, le transport, le traitement et l'élimination des matières résiduelles
8. Affaires diverses
9. Période de questions
10. Clôture de la séance

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

CM1901-1216

Approbation des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues les 11 et 20 décembre 2018

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues les 11 et 20 décembre 2018.

Sur une proposition de M. Gaétan Richard, appuyée par M. Richard Leblanc, il est résolu à l'unanimité

d'approuver ces procès-verbaux tels qu'ils ont été rédigés.

RAPPORT DES COMITÉS – POINT D'INFORMATION

Le maire invite le conseiller Roger Chevarie à faire part de l'évolution du dossier Municipalité amie des aînés (MADA).

Celui-ci nous informe qu'une activité intergénérationnelle « Échanges sur les époques » a été organisée en partenariat avec la Maison des jeunes des Îles en décembre dernier. Pour février, une autre activité sous le thème « Journée m'enchante » est planifiée.

En outre, un communiqué de presse devrait être publié prochainement pour faire part du bilan MADA de l'année 2018 ainsi que du plan d'action.

CM1901-1217

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

La liste des comptes à payer pour la période du 28 novembre 2018 au 10 janvier 2019 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

21 janvier 2019

Sur une proposition de Mme Rose Elmonde Clarke,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 2 486 514,43 \$.

CORRESPONDANCE

Le maire passe en revue les points inscrits à la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire. Les membres du conseil de la Communauté maritime en ont pris connaissance et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la municipalité.

SERVICES MUNICIPAUX

ADMINISTRATION

CM1901-1218

Création de commissions consultatives – Adoption de la Charte des commissions consultatives des Îles-de-la-Madeleine – Lancement de l'appel de candidatures visant à recruter des citoyens

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de la Communauté maritime de procéder à une réforme de sa gouvernance qui laissera une large place à la participation des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE l'Institut du Nouveau Monde (INM) a accompagné la Communauté maritime pour définir les modalités de fonctionnement de ces nouvelles instances démocratiques en élaborant une charte des commissions consultatives;

CONSIDÉRANT QUE deux élus siégeront à chacune des commissions, soit un président et un vice-président;

CONSIDÉRANT QUE les commissions seront des lieux d'échanges pour formuler des recommandations au conseil municipal sur les grandes orientations municipales;

CONSIDÉRANT QUE les mandats et les thématiques étudiés dans les commissions consultatives seront déterminés par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QU' en plus des citoyens et des élus, la Communauté maritime désignera des organismes reconnus pour leur expertise à siéger aux commissions;

CONSIDÉRANT QUE l'INM accompagnera la Communauté maritime dans la mise en place de cette réforme de la gouvernance en offrant une formation à tous les membres des commissions consultatives;

EN CONSÉQUENCE,



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

21 janvier 2019

sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité

de créer les quatre commissions consultatives suivantes :

- Commission consultative du loisir, de la culture et de la vie communautaire;
- Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et des changements climatiques;
- Commission consultative des travaux publics et de la sécurité publique;
- Commission consultative du développement économique;

d'adopter la Charte des commissions consultatives des Îles-de-la-Madeleine qui encadrera le fonctionnement des commissions;

de lancer l'appel de candidatures pour recruter des citoyens qui siégeront aux commissions consultatives.

CM1901-1219

Renouvellement du mandat de l'inspecteur accrédité par la Société d'habitation du Québec (SHQ) – Autorisation de signature du protocole d'entente

CONSIDÉRANT QUE l'entente intervenue avec l'inspecteur accrédité par la Société d'habitation du Québec est arrivée à échéance en décembre dernier;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de renouveler le mandat de l'inspecteur pour une période de deux ans et de procéder à la signature d'un protocole d'entente rédigé à cette fin;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Rose Elmonde Clarke,
appuyée par Mme Suzie Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

d'autoriser le directeur général, Serge Rochon, à signer, pour et au nom de la Municipalité, le nouveau protocole d'entente conclu avec l'inspecteur accrédité par la SHQ, Claude Vigneau, pour une période de deux ans.

Cette entente prend effet à compter du 16 décembre 2018 et viendra à échéance le 16 décembre 2020.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

21 janvier 2019

HYGIÈNE DU MILIEU ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

CM1901-1220

Demande de certificat d'autorisation – Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) – Projet : Valorisation du compost produit au Centre de gestion des matières résiduelles

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite se conformer aux normes environnementales de la Loi sur la qualité de l'environnement;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de mandater la firme Chamard stratégies environnementales pour la préparation et le dépôt d'une demande de certificat de conformité auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MELCC) dans le cadre du projet « Valorisation du compost produit au CGMR »;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Suzie Leblanc,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Communauté maritime mandate la firme Chamard stratégies environnementales pour effectuer toute demande d'accès à des renseignements de nature environnementale concernant la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et toute demande d'autorisation ou de conformité au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec, en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement et de ses règlements, ainsi que pour préparer toutes modifications ou extensions, tous changements ou autres documents qui pourraient être nécessaires concernant cette demande d'autorisation;

que le conseil autorise le directeur de l'hygiène du milieu, Jean Richard, à signer, pour et au nom de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, tout document requis dans le cadre de cette demande de certificat d'autorisation au MELCC.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CM1901-1221

Certificat de conformité conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme L.R.Q., chapitre A-19.1– Règlement n° 2018-003 modifiant le règlement de zonage de la Municipalité de Grosse-Île

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Grosse-Île a adopté le Règlement n° 2018-003 modifiant son règlement de zonage n° 2012-002;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la loi, la Communauté maritime doit se prononcer sur la conformité du règlement n° 2018-003 à l'égard de son schéma



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

21 janvier 2019

d'aménagement et de développement;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation faites par le Service d'aménagement et d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Benoit Arseneau,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

de signifier à la Municipalité de Grosse-Île que le règlement n° 2018-003 est conforme aux orientations du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions de son document complémentaire.

Cette résolution constitue le certificat de conformité prévu à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme L.R.Q., chapitre A-19.1.

DÉVELOPPEMENT DU MILIEU ET DES COMMUNICATIONS

CM1901-1222

Demande à Transports Canada – Désignation d'un représentant – Plan directeur du port de Cap-aux-Meules

CONSIDÉRANT QUE les infrastructures du port de Cap-aux-Meules constituent la porte d'entrée de l'archipel ainsi que la plaque tournante de l'économie et des services à la population locale;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime et ses partenaires revendiquent le maintien de la propriété et des responsabilités du gouvernement du Canada pour ces infrastructures essentielles;

CONSIDÉRANT QUE les utilisateurs du port ont récemment exprimé diverses préoccupations relatives à l'aménagement du port telles que le manque d'espace et d'abri, la problématique d'accès à l'eau et aux équipements de levage, l'enjeu de la circulation, de la sécurité et de la réalité piétonnière et le manque de stationnement;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime souhaite que les interventions à venir en matière de protection contre l'érosion dans le secteur de la baie de Plaisance puissent se faire dans une vision globale, incluant le réaménagement du port de Cap-aux-Meules;

CONSIDÉRANT QUE le dernier plan directeur du port de Cap-aux-Meules de Transports Canada date de 15 ans et qu'une mise à jour est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,
appuyée par M. Gaétan Richard,



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

21 janvier 2019

il est résolu à l'unanimité

de demander à Transports Canada de désigner un représentant afin de mettre à jour le plan directeur du port de Cap-aux-Meules avec la collaboration des intervenants locaux et des utilisateurs.

SERVICE DE L'INGÉNIERIE, DES TIC ET DES BÂTIMENTS

CM1901-1223

Demande d'aide financière dans le cadre du programme Rénovation et construction d'infrastructures municipales (RÉCIM) – Projet : Centre de services publics et rénovation de garages

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée au ministère des Affaires municipales dans le cadre du programme PIQM - volet 5.1 relativement au projet Centre de services publics;

CONSIDÉRANT QUE le ministère a avisé des changements apportés au programme PIQM et transféré la demande de financement de ce projet au nouveau programme Rénovation et construction des infrastructures municipales (RÉCIM);

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine :

- autorise le dépôt d'une demande d'aide financière pour le projet : Centre de services publics et rénovation de garages dans le cadre du programme Rénovation et construction d'infrastructures municipales (RÉCIM);
- confirme avoir pris connaissance du Guide du programme RÉCIM et s'engage à respecter toutes les modalités s'appliquant à elle;
- s'engage, si la Communauté maritime obtient l'aide financière attendue pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue des infrastructures visées par le projet;
- confirme que la Communauté maritime assumera tous les coûts non admissibles au programme RÉCIM associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts;
- autorise la directrice des services techniques et des réseaux publics, Caroline Richard, et le directeur de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments, Jean A. Hubert, à signer, pour et au nom de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine, tout document relatif à ce projet.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

21 janvier 2019

CM1901-1224

Autorisation de signature – Modification de l'Entente pour le financement d'une ressource afin d'assurer la mise œuvre de la Stratégie énergétique territoriale entre Hydro-Québec et Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime a adopté le 12 juin 2017 la Stratégie énergétique 2017-2025 des Îles-de-la-Madeleine et s'est engagée à sa mise en œuvre;

CONSIDÉRANT QU' en novembre 2017, la Communauté maritime a conclu une entente de trois ans avec Hydro-Québec pour le financement d'une ressource en efficacité énergétique;

CONSIDÉRANT QU' Hydro-Québec s'engage à financer la deuxième année de cette entente et a soumis quelques modifications à l'entente;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité

- d'autoriser la conclusion de l'entente convenue avec Hydro-Québec selon les paramètres révisés pour le financement d'une ressource associée à l'efficacité énergétique;
- d'accorder une somme équivalente à environ 30 % du salaire annuel de cette ressource provenant du Fonds de développement des territoires (FDT);
- d'autoriser la directrice du développement du milieu et des communications, Gabrielle Landry, à signer, pour et au nom de la Communauté maritime, l'entente rédigée à cette fin.

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

CM1901-1225

Avis de motion – Règlement n° CM-2019-01 d'imposition décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l'année financière 2019

Le conseiller, M. Gaétan Richard, donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement d'imposition décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l'année financière 2019.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

21 janvier 2019

CM1901-1226

Dépôt du projet de règlement n° CM-2019-01 d'imposition décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l'année financière 2019

CONSIDÉRANT l'adoption du budget 2019 de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et de la Communauté maritime en date du 20 décembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prévoit adopter son règlement d'imposition décrétant les différents taux de taxes compensations et permis pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné quant à la présentation d'un tel règlement séance tenante;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la loi, tout projet de règlement doit être déposé à une séance préalable à celle de l'adoption d'un règlement;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Communauté maritime prenne acte du dépôt du projet de règlement n° CM-2019-01 séance tenante.

CM1901-1227

Avis de motion – Règlement n° CM-2019-02 amendant les règlements d'emprunt n^{os} A-2006-06, A-2007-01 et A-2008-06 visant à uniformiser les unités de tarification avec le tableau unitaire du règlement d'imposition annuel n° CM-2019-01

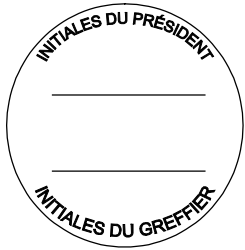
Le conseiller, M. Jean-Philippe Déraspe, donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement amendant les règlements d'emprunt n^{os} A-2006-06, A-2007-01 et A-2008-06 visant à uniformiser les unités de tarification avec le tableau unitaire du règlement d'imposition annuel n° CM-2019-01.

CM1901-1228

Dépôt du projet de règlement n° CM-2019-02 amendant les règlements d'emprunt n^{os} A-2006-06, A-2007-01 et A-2008-06 visant à uniformiser les unités de tarification avec le tableau unitaire du règlement d'imposition annuel n° CM-2019-01

CONSIDÉRANT l'adoption du budget 2019 de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et de la Communauté maritime le 20 décembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prévoit adopter son règlement d'imposition décrétant les différents taux de taxes compensations et permis pour l'année 2019;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

21 janvier 2019

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'adopter un règlement ayant pour but d'ajuster les unités de tarification avec le tableau unitaire d'imposition de tarification des matières résiduelles joint en annexe du règlement annuel de taxation;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné quant à la présentation d'un tel règlement séance tenante;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la loi, tout projet de règlement doit être déposé à une séance préalable à celle de l'adoption d'un règlement;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,
appuyée par Mme Suzie Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Communauté maritime prenne acte du dépôt du projet de règlement n° CM-2019-02 séance tenante.

CM1901-1229

Adoption du Règlement n° CM-2018-07 concernant la collecte sélective, le transport, le traitement et l'élimination des matières résiduelles

ATTENDU QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a adopté le règlement n° 2003-02 concernant la collecte sélective, le transport, le traitement et l'élimination des matières résiduelles;

ATTENDU QU' il y a lieu de procéder à la refonte de ce règlement afin de l'actualiser et de tenir compte des changements survenus depuis 2003;

ATTENDU QUE la gestion des matières résiduelles est une compétence de la Communauté maritime;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 décembre 2018 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance conformément à la loi;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Rose Elmonde Clarke,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité

que soit adopté le règlement n° CM-2018-07 intitulé : « Règlement concernant la collecte sélective, le transport, le traitement et l'élimination des matières résiduelles »;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

21 janvier 2019

que le texte de ce règlement soit consigné au livre des règlements de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine comme s'il était ici tout au long reproduit.

AFFAIRES DIVERSES

Aucun nouveau point n'est porté aux affaires diverses.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soulevée lors de la période allouée à cet effet.

CM1901-1230

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de M. Benoit Arseneau,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité

de lever la séance à 19 h 27.

Jonathan Lapierre, maire

Jean-Yves Lebreux, greffier